

18 NOV 2022

21 NOV 2022

22 NOV 2022

23 NOV 2022

24 NOV 2022

25 NOV 2022

28 NOV 2022

29 NOV 2022

~~Courrier de la mairie de Baralle~~

Permanence le 07/12/2022

ouverte à 14h.

par Jiri Bouillet Sylvie

~~62~~

Vous avez entendu parler des Fermiers qui perdent
leurs bêtes avec un parc d'Éoliennes aux abords.
Cela n'est pas sans danger pour les Habitants.

Sylvie

Mme Tournel Isabelle (Mairie de Baralle ex-Abr)

~~62862 032~~

Nous avons la possibilité d'avoir de
enlever sur nos terres. Cela est
un gros avantage car dans le
contexte actuel. Nos deux terres
d'origine remaniées.

CU

30 NOV 2022

01 DEC 2022

02 DEC 2022

05 DEC 2022

Christian Dejripher le 7/12/2022
 Je soussigné Christian Dejripher certifie avoir
 déposé ce jour le 7 décembre 2022, 2 courriers
 intitulés "Pourquoi tant de hâte" et "Quel enjeu
 pour la masculinité" afin qu'ils soient joints
 au dossier de l'enquête publique concernant le
 projet éolien.

En 2 courriers sont validés par
 l'ensemble des adhérents de l'Association Escarbieux
 Christian Dejripher

Christian Warbouzet le 7/12/2022
 Je soussigné Christian Warbouzet certifie avoir
 déposé ce jour 7 décembre Une liasse comportant
 6 feuilles permettant de voir cette liasse
 apportés des éléments à l'enquête publique
 concernant l'implantation des
 éoliennes sur le territoire de l'ancien
 Mote et Fret des Escarbieux
 Fait pour valoir ce que de droit
 Warbouzet

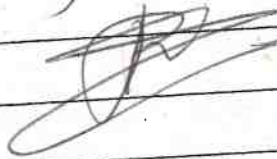
Pierre ROSE, membre de l'association ESCARBIEUX
 certifie avoir déposé trois sortes de documents
 ce jour :
 - un premier de 6 pages expliquant les

CU
 0

motifs de mon opposé

- un document relatif au sondage effectué sur Quiry et montrant le pourcentage important de foyers opposés à l'implantation d'éoliennes dans la vallée de l'Escaut
- un document que m'a confié Gaetan Courtin membre du GON. La raison en est simple : il lui a été impossible de joindre des photos lorsqu'il a voulu des observations sur le site de la préfecture. Par ailleurs, il n'était pas disponible ce mercredi 7 décembre après midi.

Fait à Quiry, le 7 décembre à 16h29



↑

Documents déposés à la mairie
entre le 15 novembre et le
07 décembre 2022

CU

77
permanence du 07 ~~note~~ décembre 2022
Quincy la Motte. Suite

Remarques de M^r Jean Claude PLU, Maire de Quincy
St Rickude (62)

J'émet un avis défavorable à cet énorme projet éolien dans les Hauts de France, région déjà saccagée par ces machines infernales qui n'apportent que des inconvénients. Elles sont inutiles : aujourd'hui 7 Décembre et depuis le 1^{er} Décembre les 9200 Machines en service en France, avec des conditions anti-cycloniques et sans vent, sont improductives (seulement 1 à 3% de l'électricité produite !!!) Depuis deux décennies le montant des subventions accordées aux ENR est astronomique pour un résultat désastreux qui provoque une augmentation artificielle du prix du MWh/Heure pour enrichir les promoteurs Eoliens financés par des Fonds de Pension Américains Canadiens ou du Royaume Uni, ainsi que les chanceux propriétaires fonciers. Les sommes versées aux collectivités étant elles ridicules quand on connaît les sommes perçues et les chiffres d'affaires... De plus et comme pour nombre de projets, il est regrettable qu'il n'y ait pas eu en amont du projet une consultation citoyenne à minima des habitants des 2 Communes pour une acceptabilité de celui-ci. En effet, sondés par l'Association Escuebiese, il ressort que 83% des foyers sondés sont contre !!

D'autre part et sans remettre en cause la légitimité de la délibération prise par la Commune de Bailleul Sir Berthoult, qui a délivré un avis favorable, on ne peut parler de représentativité puisque, seuls 5 Conseillers (+2 Procurations) assistaient à la réunion, cette commune faisant l'objet d'Élections Municipales Complémentaires en Décembre 2022... Il serait souhaitable que le nouveau Conseil puisse prochainement redélibérer sur le sujet...

A Quincy la Motte le 7/12/2022

Parc CROSBELL
M^{me} V.P. OSARTIS STAROUON

Je suis fane ce fait remettre la réponse de la
Communauté de Communes OSARTIS STAROUON
à M^{le} le PREFET qui concerne le projet éolien
du parc de la Vallée de l'ESCHESIEUX -
Elle émet un avis favorable à ce projet.



CU
CU

07 DEC 2022

15

Humez Frédéric

~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~
62490 Quiery la motte

Quiery la motte le 06/12/2022,

Sur certains sites d'éoliennes, des troubles sur la santé ont été constatés dès la mise en service des équipements, sur des élevages et sur des humains. Il s'avère en effet que sur des sites où des éoliennes ont été construites à moins de 300 m d'une double ligne THT 400000 volts déjà existante, des troubles à la santé publique ont été remarqués (certes difficilement explicables d'un point de vue scientifique), dans un rayon d'environ un km autour des éoliennes.

Sur le site de Quiéry-la-Motte et Izel-lès-Equerchin, deux des éoliennes prévues dans le projet seront situées à 200 m de la toute récente ligne THT.

Maux de tête, vertiges, fatigue, acouphènes, tachycardie, perte de connaissance, sont les symptômes qui peuvent apparaître. Mais ces symptômes ne sont pas encore reconnus. Ils sont juste constatés et ne sont pas expliqués.

Ces troubles n'apparaissant qu'après la construction des éoliennes, n'ont pas pu être mesurés ou anticipés dans ce dossier par le pétitionnaire comme il a été fait pour mesurer les conséquences sur la faune ou la flore sauvages. Une des raisons pour lesquelles ces études n'ont pas pu être menées, est que la double ligne THT n'a été mise en service qu'en décembre 2021. Une autre raison est que sur ce phénomène, aucun constat n'a encore été transcendant quant aux conséquences éventuelles irréremédiables sur la santé (pas de mortalité prouvée).

Si ce projet voit le jour et que ce phénomène apparaît sur ce site de Quiéry-la-Motte et Izel-lès-Equerchin, qui sera tenu de prendre en charge les conséquences sur la santé humaine et dans les élevages ?

Intervent ? Valéco ? RTE ? l'ARS ?

Quelle bataille judiciaire sera alors à mener pour déterminer les responsabilités ?

Devra-t-on dans ce cas envisager de détruire des habitations et de supprimer les élevages avoisinants ? Et qui paiera ?

Dans cette zone de moins d'un km des éoliennes pourra-t-on encore envisager la construction de nouvelles maisons en extension des villages concernés ? Pourra-t-on aussi encore envisager l'établissement de nouveaux élevages pour les générations futures d'agriculteurs ?



20

Permanence du 07 décembre 2022
suite:

• Pourquoi le développement de l'électricité prend-il un tel essor?

Sachant que pour remplacer six réacteurs nucléaires, il faut 500 éoliennes en moyenne et qu'une centrale compte 6 réacteurs, il sera difficile de sortir du monasme énergétique si nos sommes plongés même avec l'éolien.

Pourquoi les politiques n'ont-ils pas anticipé cela?

Pourquoi développer les voitures électriques? Sachant que l'énergie la plus économique est celle que nous ne consommons pas. Pourquoi a-t-il fallu autant de temps pour réagir et construire des maisons et bâtiments BBC puis HQE alors que la crise de pétrole date de 1974? Pourquoi ne pas encourager les collectivités et les particuliers à réduire leurs factures énergétiques, en aidant les bâtiments, les maisons, les immeubles... en subventionnant ces travaux? Ne peut-on se tourner vers d'autres énergies: le solaire...

• L'implantation d'éoliennes sur notre commune est encore un sujet avec l'autoroute A1, le TGV, la ligne TBT - le village a bien donné. Qui est le responsable des inconvénients? Pourquoi est-ce un village qui fait honneur? Pourquoi dénaturer ce village encore et encore... en passant outre aussi, le certificat d'urbanisme qui stipule que ce tel projet n'est pas possible?

Le village sera encore touché par Pollution visuelle: 200m de haut pour l'éolienne équipée de flash lumineux

CU

pollution sonore ; les éoliennes sont bruyantes
quel qu'on en dise surtout en cas de vents forts

• Les éoliennes résisteront-elles aux fortes intempéries
qui naissent avec le réchauffement climatique ?

Enfin, quand survient la tornade qui a touché
il y a peu de temps les villages proches de
Cherbourg, que se passera-t-il si les éoliennes
sont touchées : résisteront-elles ? Feront-elles des dégâts
dans le village ?

Nadine Dejangle,
N. Dejangle,

M^{re} WALKER Jean. ~~de [redacted]~~

Les effets négatifs sur l'environnement paysager et
la biodiversité (oiseaux, chiroptères) l'emportent très
largement sur l'intérêt en termes de production
électrique, qui plus est intermittente -

En fin de compte ce projet est inutile pour moi et
coûte de plus en plus via la CSPE et augmente
le prix de l'électricité. J'y suis donc opposé.

J. WALKER

